

Intervention de Danielle BOUSQUET
Présidente du HCEfh

**Remise du rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe
à Mmes les Ministres TOURAINE et BOISTARD**

Le 20 octobre 2014, 14, avenue Duquesne, 75 007 Paris

Madame la Ministre, Madame la Secrétaire d'état,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les membres du Haut Conseil, et Mesdames et Messieurs qui êtes actrices et acteurs de l'égalité dans le domaine qui est le vôtre, et qui nous faites le plaisir d'être parmi nous,

La table-ronde à laquelle nous venons d'assister a bien montré que le rapport présenté aujourd'hui est une œuvre collective. Nous avons bien senti je crois que les choses sont en mouvement et qu'une réelle réflexion, une réelle mécanique a été lancée. Ce riche travail doit beaucoup à l'implication de nos 4 rapporteuses dont je salue l'excellence du travail au sein de la Commission présidée par Isabelle Germain.

La question des stéréotypes de sexe est loin d'être une question nouvelle. , Mais ce qui est nouveau en revanche, c'est la vivacité de l'offensive et le caractère politique des attaques contre la recherche, contre le monde de l'éducation et contre les politiques publiques qui s'emploient, bien souvent depuis plusieurs décennies, à lutter contre les stéréotypes. De nouvelles formes de conservatismes – bruyantes – s'organisent pour assurer la protection des stéréotypes, comme l'on voudrait protéger les espèces menacées ou les vestiges historiques ! Pour preuve en 2014, le slogan « touche pas à mes stéréotypes » qui a été scandé avec une belle candeur... « Quelle curiosité ! » pensera-t-on sans doute dans des dizaines d'années, quand l'on se souviendra que certains ont pu se battre et revendiquer pour que l'on continue à déguiser les garçons en guerriers, et les filles en princesses ! Disons-le, ce n'est en réalité pas si curieux. Puisque derrière la défense des stéréotypes et de l'enfermement dans des rôles de sexe, c'est l'ordre inégalitaire qui est défendu.

Ce rapport affirme clairement que la bataille contre les stéréotypes de sexe et les inégalités est, plus que jamais, d'actualité. Au-delà, ce rapport ambitionne de pouvoir passer de la dénonciation des stéréotypes à une méthode d'action structurée pour les faire reculer.

Un site internet sorti ces jours derniers et dont le succès a été fulgurant, se propose – je cite - « d'industrialiser la révolte contre le machisme », contre les stéréotypes. Notre Haut Conseil à l'Égalité, lui, avec ce rapport, se propose de structurer l'action publique contre les stéréotypes de sexe, à partir d'une méthode d'action scientifique, généralisable. Parce que la méthode artisanale, au coup par coup, ne fonctionne pas, ne suffit pas. Car c'est un problème systémique auquel il convient d'apporter une réponse de même nature.

C'est pourquoi le Haut conseil à l'égalité estime que le levier financier est, à ce stade, le levier le plus efficace. Et que c'est d'abord à l'Etat – à travers la commande publique – de montrer la voie.

Ainsi, nous proposons une démarche globale, structurante et progressive autour de deux grands objectifs, qui constituent 2 grandes étapes de ce travail.

(étape 1) Doter d'outils les acteurs et actrices pour analyser et rendre visible la présence des stéréotypes grâce aux grilles d'indicateurs élaborées par le HCEfh

(étape 2) Conditionner les financements publics à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les stéréotypes de sexe grâce au mécanisme d'éga-conditionnalité

L'ensemble de cette démarche a été largement détaillée lors de la table ronde, et nous souhaitons, Mesdames les Ministres, Par votre intermédiaire, Mesdames les ministres, que les Pouvoirs Publics s'approprient cet objectif et cette démarche.

Concernant la 1ère étape, celle de l'identification des stéréotypes, nous recommandons que le Gouvernement puisse valider, et promouvoir les grilles d'indicateurs proposées par le HCEfh dans les champs des médias, de la communication institutionnelle et des manuels scolaires.

Pour ce qui est de la 2nde étape, celle de la conditionnalisation des financements publics, nous invitons les Pouvoirs Publics à entrer dans cette démarche, d'autant que la Loi pour l'égalité réelle du 4 août 2014 a ouvert la voie de l'éga-conditionnalité : l'article 16 interdira - dès le 1er décembre 2014 - l'accès aux marchés publics aux entreprises ayant été condamnées pour discrimination sexiste ou méconnaissant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ou encore à celles qui n'auront pas respecté leur obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle.

Il existe une condition préalable, avant de généraliser cette démarche, c'est de développer l'expertise française en matière de budgétisation sensible à l'égalité femmes-hommes, notamment à partir des expériences réussies tant en France qu'à l'étranger. Le sujet en effet relève de la justice sociale, mais est aussi un facteur d'efficacité de nos politiques publiques !

Dès aujourd'hui également, et de manière complémentaire, nous jugeons important de travailler dans trois directions :

vers une meilleure connaissance du sexisme ;

rendre toute sa place à l'usage du féminin dans le langage ;

et enfin poursuivre avec détermination le développement de l'éducation à l'égalité filles-garçons.

« Tout s'apprend, même l'égalité. Les préjugés et les stéréotypes se combattent dès le plus jeune âge, c'est-à-dire dès l'école. ». Ce sont les mots du Président de la République lors du discours qu'il a prononcé le 7 mars 2013 à l'occasion de l'évènement « Le 8 mars, c'est toute l'année ». Toutes celles et ceux qui, sur le terrain, s'emploient au quotidien à faire vivre à l'école la promesse d'égalité en luttant contre les stéréotypes de sexe, ne doivent avoir aucun doute sur la volonté des Pouvoirs Publics de mettre en œuvre de manière ambitieuse le plan égalité filles-garçons. Ils ont aujourd'hui besoin de tout notre soutien.

Au-delà de la formation des jeunes qui feront la France de demain, la formation des adultes à l'égalité et à la déconstruction des stéréotypes est également un levier déterminant, d'autant plus indispensable que la France est clairement engagée aujourd'hui dans l'approche intégrée de l'égalité et que la formation à l'égalité est posée comme une obligation légale dans un nombre croissant de domaines. Ce contexte pose aux pouvoirs publics la question de l'offre de formation tant au plan quantitatif que qualitatif. Le HCEfh plaide vigoureusement pour l'émergence d'un référentiel commun à l'ensemble des démarches de formation à l'égalité, pour garantir des standards, aussi bien en termes de format que de contenu des formations. A cette fin, les Pouvoirs Publics de ce qui se fait actuellement au niveau européen, et peuvent également compter sur l'expertise de notre Haut Conseil qui est prêt à s'impliquer dans ce chantier.

Toutes ces priorités, vous les trouverez, Madame la Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat, développées dans le rapport que j'ai l'honneur de vous remettre.

Notre souhait, c'est que ce rapport soit utile et permette d'aller, plus rapidement, au bout de notre ambition de construire, pour la génération suivante, une société de l'égalité réelle.

Je vous remercie.

Danielle BOUSQUET